

# Le Boissisien

Mai 2016 - n°95

Bulletin municipal d'information de Boissise la Bertrand

*Chères Boissisiennes, chers Boissisiens,*

*L'état de santé de notre Maire ne lui permet pas pour le moment d'écrire cet édit, cependant, Michel Michallet reste très engagé dans les dossiers et les affaires courantes de la commune. Il espère être de retour parmi nous prochainement. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.*

*Le premier trimestre de l'année est toujours un temps important dans la vie locale : le vote du budget a été présenté et voté à l'unanimité par l'ensemble du conseil municipal en séance du 7 avril 2016. Ce budget a été établi dans un contexte de baisse de dotations de l'Etat qui impacte nos projets. Néanmoins, comme les années précédentes, c'est un budget en équilibre. Le financement des travaux est assuré correctement, la commune continue son désendettement et malgré tout, nous maintenons inchangés les taux communaux pour la taxe d'habitation et la taxe foncière. Nous avons également veillé à ce que le service public demeure de qualité grâce aux efforts et à l'investissement des agents municipaux et des élus.*

*Concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), les études ont été intenses pendant l'hiver passé (enquête publique et mises au point d'intégration de tous les avis retenus). Le document issu de cette synthèse a été soumis au Conseil Municipal conclusif du 10 mars et a été approuvé à l'unanimité. Le document est actuellement remis au contrôle final de l'Etat avant de subir une dernière étape de contrôle juridique. Nous voyons ainsi poindre la fin de ce gros projet.*

*Un autre sujet intéresse particulièrement une majorité des Boissisiens : le sentier sur la berge de Seine. Notre volonté n'a pas faibli pour aboutir à un cheminement continu sur la crête de berge - une légitime aspiration de nos concitoyens pour pouvoir se déplacer à pieds d'un bout à l'autre de la commune dans le joli cadre du bord de Seine. Un tel sujet bucolique se révèle techniquement ardu, surtout lorsqu'on est confronté aux règles écologiques actuelles. Notre journal vous explique les tenants et aboutissants de ce sujet qui nous occupera encore longtemps.*

*Ces dernières semaines ont vu l'achèvement d'une série de travaux. La rue des Joies a bien changé et permet désormais le déplacement des personnes à mobilité réduite. Concernant l'église, l'aspect de tuiles vieilles du toit a été conservé. L'aménagement du trottoir de la route de Boissettes a été finalisé avec la pose de lampadaires.*

*Depuis son ouverture, le stade multi-activités est très fréquenté par les jeunes Boissisiens et les adultes. Soucieux de l'environnement et de la qualité de vie, le Conseil municipal des enfants a souhaité l'installation de poubelles et de bancs à sa proximité. Il s'est également fortement impliqué dans les rencontres intergénérationnelles.*

*C'est ainsi que nos jeunes élus sont allés à la rencontre de leurs aînés pour un moment riche en émotions à la Résidence des Bruyères.*

*Avec les beaux jours, notre village s'anime...*

*Bravant la pluie, de nombreux enfants ont participé à la chasse aux œufs et quelques jours plus tard, au carnaval, clôturé par le traditionnel lâcher de ballons.*

*Ces manifestations ont réuni petits et grands pour le plus grand plaisir de tous....*

*Cordialement à vous tous*

*L'équipe municipale.*



# Les Échos de Boissise la Bertrand

## Infos mairie

Horaires d'ouverture et fermeture de la mairie.

En complément des horaires habituels d'ouverture et de fermeture certaines modifications sont apportées pour la période estivale à venir.

**Ouverture le :**

Vendredi 19 août de 9h30 à 11h30

**Fermeture les :**

Mercredi 20 juillet et 17 août

Samedi 16 et 23 juillet et 20 août

---

Le 112, NUMERO D'APPEL DES URGENCES EN EUROPE

Le 112 ne se substitue ni au 15 (aide médicale) ni au 17 (police-secours), ni au 18 (sapeurs-pompiers).

Le 112 doit être utilisé lorsque vous êtes en déplacement dans un pays européen :

- pour toute urgence nécessitant une ambulance
- par les utilisateurs d'un portable
- par les voyageurs étrangers qui ne connaissent pas les numéros d'urgence en France.

Accessible gratuitement partout dans l'Union Européenne, le 112 propose un numéro d'appel unique dans tous les Etats membres de l'Union européenne.

---

NOUVEL ACCES AU CIMETIERE

L'accès du cimetière aux piétons a été modifié.

Il est possible désormais d'utiliser deux entrées, l'une donnant sur le monument aux morts, la deuxième côté chemin aux Loups.

Cette dernière possibilité permet de stationner les véhicules au plus proche de la porte d'entrée.

---

DECLARAREZ LA NAISSANCE DE VOTRE ENFANT EN LIGNE

L'Assurance maladie a mis en place un nouveau service simple, rapide et sécurisé : la déclaration de naissance en ligne via le compte personnel Améli.

L'inscription du nouveau-né est directement prise en compte en quelques clics. En cas de naissances multiples, une seule déclaration suffit.

Il vous est possible également de déclarer la naissance par téléphone au 3646.

Renseignement sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr).

## Deux citoyens vigilants dans le dispositif de participation citoyenne

Le dispositif de participation citoyenne consiste à faire participer la municipalité et la population à la sécurité de leur environnement avec l'appui et sous le contrôle de l'Etat.

Lors d'une réunion publique en 2015, Monsieur Michallet, Maire de Boissise la Bertrand avait informé les Boissisiens de la mise en place de ce dispositif à Boissise la Bertrand.

Le protocole établissant le dispositif de la participation citoyenne a été signé le 1er février 2016 par Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire et Madame la Directrice départementale de la Sécurité Publique.

Le principe de la « Participation citoyenne » consiste à responsabiliser les habitants d'un quartier à veiller sur leur zone d'habitation. Ce dispositif de prévention de la délinquance a été structuré autour d'habitants pour les secteurs Nord et Sud de la commune.

Deux habitants de Boissise ont été désignés « citoyens vigilants ».

Ils peuvent signaler aux policiers les faits qui ont appelé leur attention et qu'ils considèrent devant être portés à la connaissance de la Police Nationale afin de préserver la sécurité des personnes et des biens. Il ne s'agit pas pour eux de faire des contrôles ou des rondes mais de s'assurer que le portail du voisin en vacances qui est ouvert ou le camion qui charge des meubles d'un autre voisin n'est pas le fait d'individus mal intentionnés. En cas d'urgence, l'appel à la police (17) reste prioritaire.

Si vous assistez à quelque chose de suspect, n'hésitez pas à les contacter pour le leur signaler.

Il s'agit de :

- Monsieur CANETTI pour le secteur Sud  
Tél : 06.08.60.32.95 Courriel : [canetti.alain@neuf.fr](mailto:canetti.alain@neuf.fr)

- Monsieur PIGNET pour le secteur Nord  
Tél : 06.83.39.31.35 Courriel : [pignetpat@free.fr](mailto:pignetpat@free.fr)

Mireille CHAPUS.



## Nos jeunes élus à la rencontre des résidents de l'établissement les Bruyères



Pour la deuxième année consécutive, le Conseil municipal des enfants s'est rendu à la résidence pour personnes âgées Les Bruyères.

Les jeunes élus avaient préparé leur visite et ont offert aux résidents des boîtes à bijoux, à lunettes, des dessins, des scoubidous... avant de chanter et de leur présenter une chorégraphie. Puis, avec l'aide de Bénédicte, l'animatrice de la résidence, des arbres à mots ont été réalisés : les enfants ont peint la main des résidents avant d'écrire les mots ou les émotions dictées par leurs aînés.

Cette rencontre s'est déroulée dans une ambiance empreinte d'émotion, de respect mutuel et d'une grande écoute de part et d'autre.

Les enfants ont quitté les personnes âgées en leur promettant de revenir avant l'été.

Mireille CHAPUS

## Premières UFOLEPGAMES à Boissise-la-bertrand

Mercredi 27 avril, se sont déroulés les premiers « Ufolepgames » à Boissise la Bertrand, initiés par Ufolep en partenariat avec la commune.



L'objectif était de proposer des activités pendant les vacances scolaires aux jeunes Boissisiens de 6 à 11 ans.

Prévues initialement au stade multi-activités, les tournois se sont finalement déroulés dans la salle de la Recellerie en raison d'une météo capricieuse.

Une quinzaine d'enfants ont ainsi disputé des matches de hockey, de tirs au laser et de foot équitable, dans une ambiance de franche camaraderie.

Toutes les équipes ont terminé ex-aequo avant que petits et grands se retrouvent autour d'un goûter.

Mireille CHAPUS

# Les Échos de Boissise la Bertrand

## Réfection de la rue des Joies

Rappelons que ce grand chantier sur une voie de 450 m de long, la plus longue de Boissise, hors la RD39, a vu l'installation d'un poteau d'incendie (au niveau de l'ancienne ferme des Joies), avec une nouvelle canalisation. Puis la pose d'une vanne avec 3 têtes, permettant ainsi de ne pas couper l'alimentation en eau du village en cas de fuite sur le réseau en partie Nord. Déplacement et pose d'un nouveau poteau d'incendie à l'angle de la rue F. Rolin, permettant ainsi d'élargir ponctuellement la rue. Ensuite l'enfouissement des réseaux avec la pose des lampadaires.

Enfin la réfection totale de la rue, avec pose de l'enrobé, des bordures, le profilage de la rue, la pose de nouveaux avaloirs des eaux de pluie, etc...

Ces travaux de remise en état de la rue des Joies sont maintenant terminés. Il ne reste que le ratissage des parties en terre et l'engazonnement.

Nous avons pu réaliser un trottoir ayant la caractéristique de l'accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) sur toute sa longueur, même dans la partie entre la rue de la Fontaine Berger et la rue François Rolin.

A propos de cette partie vu l'étroitesse résultante de ce tronçon il sera mis en sens unique, sens Est/Ouest c'est à dire sens rue de la Fontaine Berger vers la rue François Rolin.

Vue du carrefour Fontaine Berger / rue des Joies vers le cul de sac.

Avant



Après



Vue du même carrefour vers F. Rolin pendant la mise en place des canalisations pour la sécurité incendie.





## Réfection de la lisse de sécurité sortie Nord du village

Suite à une mauvaise manœuvre une voiture avait détérioré la lisse de sécurité située rue François Rolin devant l'usine de traitement des eaux, à l'intersection avec le VC3.

Avant



Après



## Le trottoir de la route de Boissettes

Afin d'accéder au lieu-dit « le mont aux lièvres » depuis le bourg par un cheminement piétons approprié, il a été réalisé un trottoir sur le côté de la route de Boissettes. Ce trottoir a une largeur répondant aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Pour remplacer le fossé il a fallu procéder à un busage qui permettra aux eaux de pluies de s'écouler. Puis enfouir les lignes électriques permettant d'alimenter les 4 nouveaux lampadaires. Ces lampadaires sont équipés de LED diminuant ainsi la consommation d'électricité. Les travaux avaient commencé début décembre 2015 pour se terminer en février 2016.

Travaux de construction du trottoir en cours.



Marc LOUBET

Travaux terminés avec une partie végétalisée entre le cheminement piétons et la voie routière.



## Cheminement sur l'accotement de la RD 39, le long de la Seine ?

Le cheminement piétons sur la berge de la Seine, depuis la sortie Ouest du village jusqu'à la maison de retraite « Les Bruyères » est un sujet qui tient à cœur les Boissisiens. Nous y travaillons depuis 2012. Initialement, rien n'était prévu pour les piétons à l'occasion de la réfection de la berge. Nos efforts de persuasion ont payé. Toutefois, nous n'imaginions pas que la continuité du cheminement sur la berge ne serait pas assurée et qu'il faille traverser deux fois la route en cheminant partiellement le long de la clôture des riverains. Nous avons émis de nombreuses

propositions aux « Autorités », sans aboutir car on nous objecte les rigueurs des nouvelles lois écologiques (loi sur l'eau et les milieux aquatiques notamment). Nous regrettons qu'un assouplissement technique ne nous ait pas été accordé, compte tenu de la faible longueur de cheminement concernée.

Nous incitons nos lecteurs à se reporter au site internet de la commune ([www.boissise-la-bertrand.fr](http://www.boissise-la-bertrand.fr)) pour lire le compte rendu complet.

Alain BERNHEIM

# Les Échos de Boissise la Bertrand

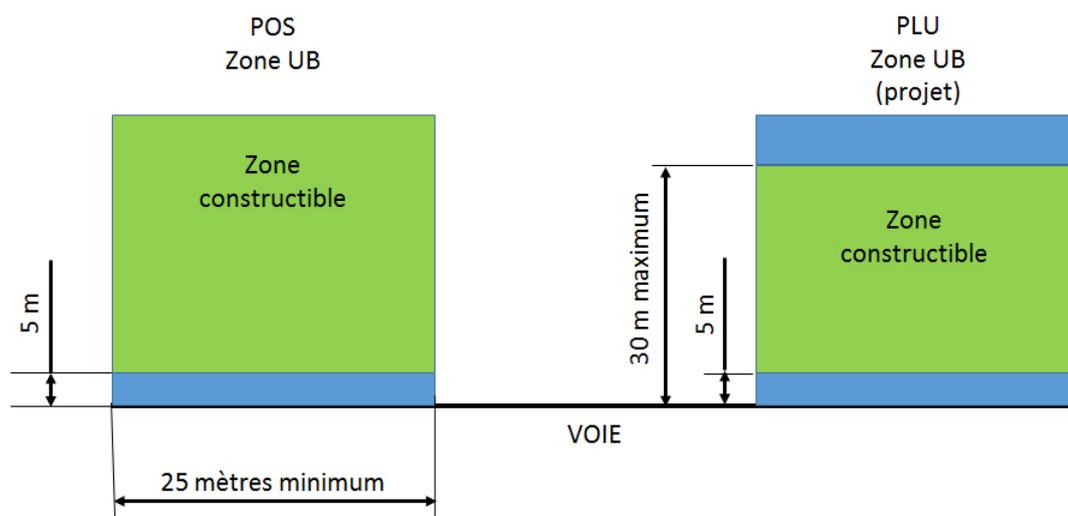
## Où en est le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) ?

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 10 mars 2016, a examiné la version résultant de la soumission à toutes les Personnes Publiques Autorisées ou Associées (Etat, Région Ile-de-France, Département, Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine (CAMVS), Chambre d'Agriculture,.....) ainsi que des avis émis par les Boissisiens lors de l'enquête publique.

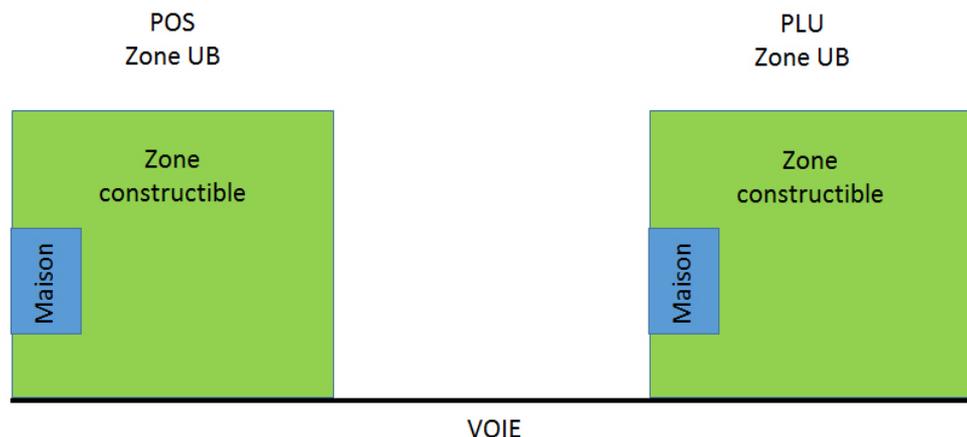
Il a été indiqué que cette version du 10 mars répond en tous points aux exigences de l'Etat en matière d'évolution de la densité humaine et de la densité de l'habitat. Toutes les exigences écologiques ont été respectées (notamment, pas de zone constructible en zone humide). L'engagement immédiat en matière de construction de logement est mentionné dans le Plan Local Habitat (PLH) qui s'insère dans celui de la CAMVS : minimum de 25 logements nouveaux sur la période 2016 / 2021.

Pour illustrer l'évolution de la densité de l'habitat en passant du POS vers le PLU, les schémas suivants résument les règles d'implantation des habitations :

### Article 6 Implantation par rapport aux voies publiques



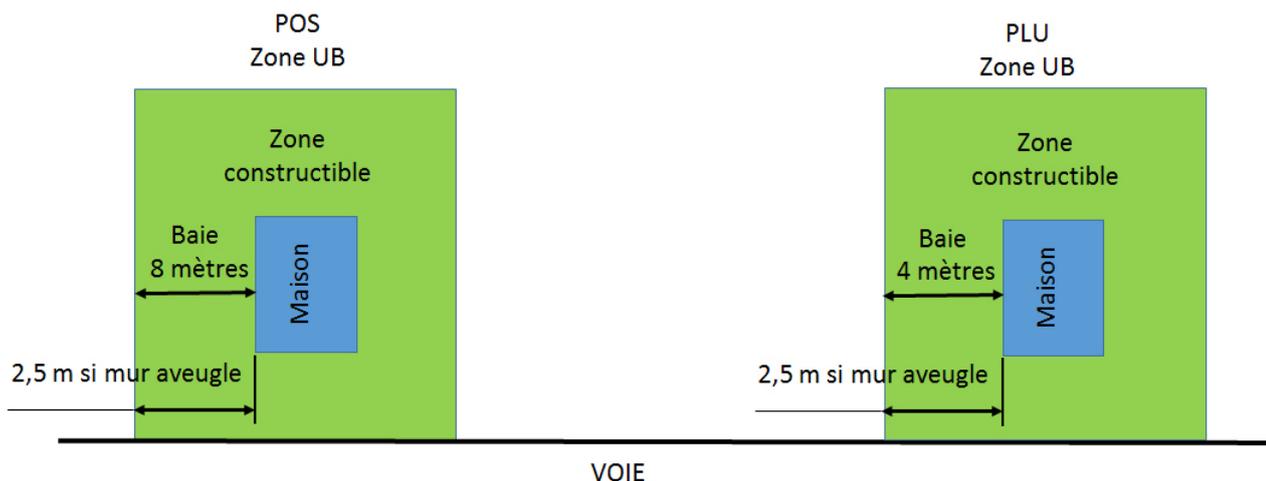
### Article 7 Implantation par rapport aux limites séparatives.



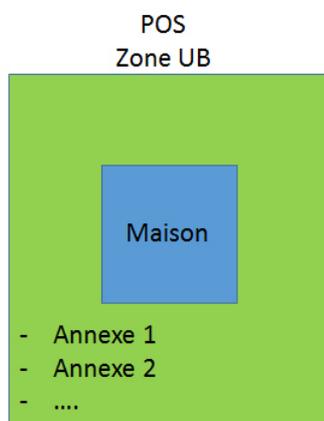
Implantation possible sur une des limites séparatives



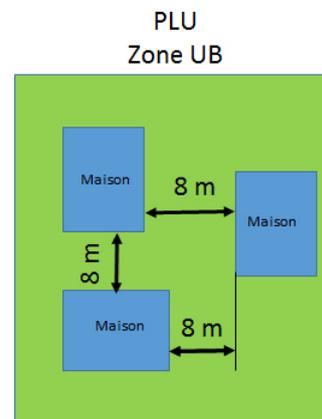
**Article 7**  
Implantation par rapport aux limites séparatives.



**Article 8**  
Implantation par rapport aux autres constructions sur une même propriété.



Une seule habitation.



Plusieurs habitations possibles (distances minimales).

Surface minimum de terrain	1000 m <sup>2</sup>
COS Coefficient d'occupation des sols	COS = 0,35
CES Coefficient d'Emprise au sol	CES = 0,25

Plus de surface minimum.
Suppression du COS
CES = 0,35

A l'issue du débat, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le PLU.  
Le document « PLU approuvé 10 mars 2016 » est actuellement soumis au contrôle du Préfet, qui s'assure notamment que notre document tient effectivement compte des exigences de l'Etat.  
Si en outre, aucun recours juridique ne se produit, à l'issue du délai réglementaire, le PLU devient applicable (le terme officiel est : le PLU devient « opposable »).

# Les Échos de Boissise la Bertrand

## Sondages de sol au droit du chemin au Loup

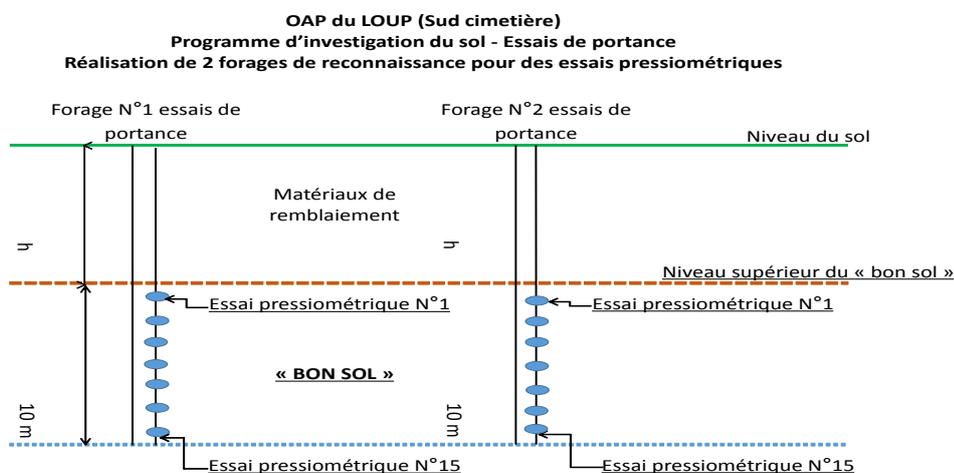
Les études pour l'élaboration Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Boissise la Bertrand avaient initialement prévu qu'une partie de la prairie du Boire puisse accueillir une petite urbanisation. Les études de sol ont confirmé qu'il s'agit d'une zone humide, donc maintenant non constructible.

À l'ouest du bourg se situe la zone agricole et la zone du Larré, classée maintenant zone Naturelle (réservation du couloir écologique de la trame verte et bleue), donc non constructible. Le sud de la commune est bordé par la Seine, il n'y a donc pas de place pour une urbanisation. Restait la lisière Est du bourg, en extrémité de la zone des « Fouilles », a priori non constructible avant une trentaine d'années depuis la fin des remblaiements. Cette situation motive nos investigations pour connaître les possibilités constructives. Le schéma ci-contre montre la localisation de cette zone « du Loup ».

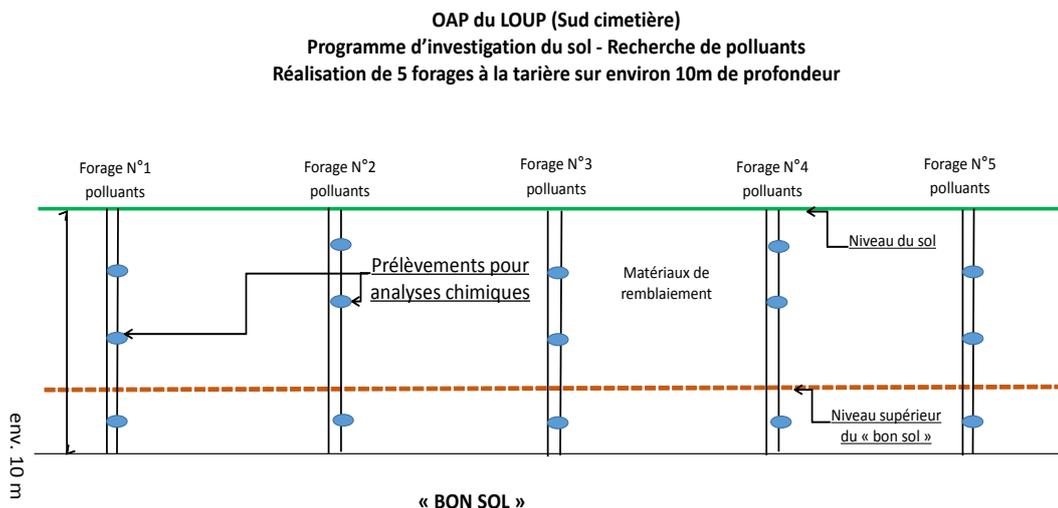
La zone envisagée, située au sud du cimetière, présente une surface de 7 200 m<sup>2</sup> (bande de 200 m x 6 m). Ce terrain initialement exploité en gravière pour extraire des granulats a été ensuite remblayé avec des matériaux inertes.

Une première campagne d'investigations a eu lieu en avril 2015 ; elle a consisté à réaliser deux sondages à la pelle hydraulique pour y constater de visu la nature des remblais exogènes et y réaliser quelques échantillonnages en vue d'analyse chimique. Il est ressorti en première approximation que le site était bien une installation de stockage des déchets minéraux et que les matériaux analysés relevaient bien de la catégorie « terres et gravats » (K3/K3+). Les études du PLU se sont poursuivies en maintenant l'hypothèse d'une urbanisation possible dans cette « zone du Loup », à condition qu'une étude de sol complémentaire démontre que les caractéristiques de pollution et de portance autorise une telle opération – confirmé par le Commissaire Enquêteur dans ses conclusions issues de l'enquête publique PLU. Nous demandons ainsi à connaître :

- 1. La cote réelle du bon sol (sous le stockage des déchets minéraux).



- 2. La capacité de portance du sol dans le terrain naturel sous-jacent.

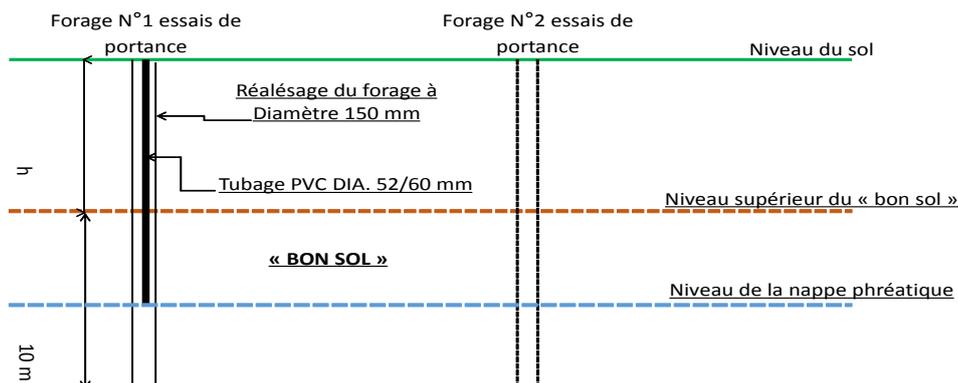




## Sondages de sol au droit du chemin au Loup

- 3. La nature chimique exacte des « déchets/terres » stockés.

**OAP du LOUP (Sud cimetière)**  
**Programme d'investigation du sol**  
**Suivi des hauteurs et de la qualité des eaux de la nappe phréatique.**



### Nature des sondages :

a- Essais de portance.

Il sera nécessaire de réaliser deux forages de 20 m de reconnaissance pour essais pressiométriques où seront réalisés 15 essais à la sonde par forage, selon la norme « Essai pressiométrique Ménard NF P 94-110-1 ». Le but est de descendre à 10 m de profondeur dans le bon sol, sous les déchets. Dans le cas où le bon sol ne serait pas atteint en ayant creusé 10 m, il sera nécessaire de creuser plus profondément. Aucun prélèvement de matériaux n'est prévu pendant cette phase.

b- Recherche de polluants.

Dans le massif des déchets inertes, 5 forages à la tarière seront pratiqués sur une profondeur de 10 m.

- B-1. Prélèvements d'échantillons pour analyse : 3 prélèvements par forage, y compris dans le bon sol, seront pratiqués. Cela représente au total 15 échantillons à réaliser.

- B-2. Vérification de la cote du bon sol : dans le cas où cette cote ne serait pas atteinte, il faudra approfondir deux des cinq sondages jusqu'à atteindre environ un mètre de bon sol.

L'objectif de ces investigations étant de connaître :

- Le positionnement du bon sol.
- La portance de ce bon sol sous le massif de déchets.
- La confirmation du niveau de pollution au sein du massif de matériaux inertes historiquement entreposés.
- Complémentairement, nous nous proposons de suivre la hauteur et la qualité des eaux de la nappe phréatique. A cet effet, il faudra réaliser sur un des deux forages deux opérations supplémentaires :
  - Le réalésage du forage choisi en gros diamètre (100 à 150 mm).
  - La fourniture et la pose d'un tubage PVC 52/60 mm équipé d'une crépine et d'une chaussette

Ce piézomètre permettra de suivre régulièrement la qualité de la nappe phréatique.

Les trois schémas ci-contre résument le programme d'investigation.

les travaux de sondage pourraient avoir lieu fin juin 2016

Alain BERNHEIM



# Les Échos de Boissise la Bertrand

## Comité des fêtes

Le samedi 09 avril, le comité des fêtes et l'association des parents d'élèves organisaient le traditionnel carnaval des enfants. Voici une sélection des magnifiques costumes :



## Vide greniers

Dimanche 22 mai

Place Eugène Gentil  
Bords de Seine

Buvette et restauration

Renseignements  
06 77 62 90 62



## Balade autour de Boissise

8 km environ

Dimanche 29 mai

Rendez-vous 9h15

Départ à 9h30

Retour vers 12h

Pot de l'amitié offert

Renseignements

06 77 62 90 62





## Assemblée générale de L'Association Sports - Loisirs 2016

Comme chaque année, l'assemblée générale de L'Association Sports-Loisirs de Boissise-la Bertrand s'est tenue en ce Mardi 26 Janvier à la Recellerie à 19h.30, en présence de nombreux adhérents et de Monsieur le Maire : Michel Michallet.

Cette réunion est toujours le moment idéal pour dresser, une fois encore, un bilan positif de cette association dynamique fière de compter 87 membres très heureux d'en faire partie et satisfaits des 4 cours dispensés.

Après un rappel indispensable des statuts, des rapports (moral et financier), les participants ont renouvelé à l'unanimité leur confiance au bureau ; rappelons, du reste, la composition de ce dernier :

Madame Marie-Paule Ménard : reconduite dans ses fonctions de Présidente.

Madame Brigitte Michallet dont nous saluons la venue, est nouvellement élue au poste de vice-Présidente en raison de la démission de Madame Isabelle Caminade que nous remercions vivement pour son aide efficace au cours de l'année précédente.

Madame Evelyne Fermin : Trésorière.

Madame Dominique Larroque : reconduite à son poste de Trésorière-adjointe.

Mesdames Danièle Martin et Annie Prigot : Secrétaires.

Et pour finir, 4 membres : Mesdames Josseline Gougnot, Laurence Le Prado, Isabelle Caminade (occupant désormais cette fonction) ainsi que Pierrette Prado.

Soulignons qu'à cette occasion, Marie-Paule Ménard a tenu à honorer la disponibilité, le dévouement sans faille au service de l'Association depuis de nombreuses années, d'Evelyne Fermin qui a eu la surprise de recevoir une médaille de l'E.P.G.V ( Fédération française d'Education physique et Gymnastique volontaire.)

Enfin, pour clore cette soirée, une savoureuse galette des rois a permis de partager tous ensemble bonne humeur et discussions animées !

Merci à tous nos fidèles adhérents et au bureau d'avoir à cœur le succès et la réussite de cette association boissisienne.

A.PRIGOT

---

L'année sportive boissisienne a connu au mois d'octobre la formation d'un nouveau groupe de participants autour de la notion d'équilibre. «Participants» puisque le groupe compte deux hommes !

Cette mise en place a eu lieu grâce à la collaboration du CCAS de Boissise, de l'Association Sports Loisirs et du Comité départemental EPGV qui a fourni le matériel et a soutenu notre Association dans la demande de subvention auprès du PRIF (Prévention retraite d'Île-de-France) qui nous a accordé 800 €.

Une douzaine de séances d'une heure ont été proposées aux quinze intéressés pour une participation individuelle de 30 €. Laurence, animatrice spécialisée, avec compétence et doigté, s'applique à faire prendre conscience à chacun des diverses fonctions de ses pieds et des attentions que ceux-ci méritent. Aux exercices spécifiques de stimulation et d'équilibre, elle ajoute activités d'assouplissement, de musculation, de mémorisation. Un test d'évaluation pratiqué en début de session aura son équivalent à la fin des séances.

Incidentement, elle nous fournit une cartographie de nos plantes de pieds, bien connue des énergéticiens et acupuncteurs chinois qui y trouvent les points en correspondance avec la plupart de nos organes. (cf. le «Manuel approfondi de réflexologie plantaire» de Mireille Meunier).

*Pas si bêtes que  
ça nos pieds !*



# Les Échos de Boissise la Bertrand

## Concours départemental des Villes et Villages Fleuris

Vous aimez fleurir votre jardin, votre balcon, votre commerce, votre ferme... Participez au concours départemental des Villes et Villages Fleuris afin d'améliorer votre cadre de vie tout en profitant des bienfaits du jardinage. Vous pourrez cultiver et embellir votre jardin tout en partageant une activité agréable en famille.

En 2015, ce sont des milliers de Seine-et-Marnais qui ont participé au concours organisé par le Conseil départemental de Seine-et-Marne et Seine-et-Marne Tourisme en partenariat avec les communes du département. Les jardiniers amateurs ont rivalisé d'imagination et de créativité pour présenter des jardins joliment fleuris et parfaitement entretenus. Tout le monde a sa chance, il suffit d'avoir un peu de goût et de patience. Vous êtes de plus en plus nombreux à adopter de nouveaux comportements visant à économiser l'eau et à limiter le désherbage et les produits chimiques. Le jury départemental fut ravi de constater que chacun, à son niveau et selon ses moyens, a tenu compte dans son fleurissement des préoccupations environnementales.

Afin de récompenser les meilleurs fleurissements, Seine-et-Marne Tourisme s'entoure de partenaires comme les jardinerie, les pépiniéristes locaux ainsi que d'autres acteurs touristiques qui offrent différents lots. Trois remises des prix seront organisées à l'automne dans le département. De nombreuses nouveautés attendent les participants, notamment avec des prix pour récompenser les initiatives collectives, le commerce, la façade ou le balcon le mieux fleuri, l'originalité, le développement durable, le potager, le jardin familial et le petit jardinier. Les gagnants se verront offrir un voyage d'une semaine pour deux personnes, des week-ends, des bons d'achats...

Parents, enfants, grands-parents et commerçants, vous êtes tous invités à participer au Concours des Villes et Villages Fleuris et ainsi contribuer à l'embellissement de votre département.

**Renseignez-vous et inscrivez-vous dans votre Mairie rapidement**

## AGISSONS.EI



Vous vous êtes certainement déjà demandé ce que cache ce grand portail gris situé sur la route forestière des Pommiers... !

AGISSONS.EI est une Entreprise d'Insertion.

Elle fonctionne comme une entreprise classique, à la différence près, qu'en plus du chiffre d'affaire qu'elle produit, elle perçoit des subventions des collectivités locales et de l'Etat. Son projet n'est pas de faire du profit, mais d'aider des personnes éloignées du monde du travail à retrouver un emploi pérenne sur le marché « classique » à l'issue de son contrat.

Les salariés recrutés sont tous habitants de la Communauté d'Agglomération Melunaise, inscrits à Pôle Emploi, sans autre ressources que le R.S.A. Leurs contrats sont plafonnés à 2 ans, durant lesquels l'équipe en place œuvre à une réinsertion professionnelle future : reprise d'un rythme, intégration dans une équipe, relations aux autres et à la hiérarchie, respect des consignes.

Pour cela, elle est agréée par les services de l'Etat pour 6 postes temps plein en CDD Insertion, et fonctionne avec 3 salariés permanents : une coordinatrice et 2 encadrants techniques.

Ses activités :

- Façonnage/Brochage : Transformation de supports imprimés en produits finis (Livres, brochures, pochettes, calendriers, sous-mains, blocs, spirales...) essentiellement pour le compte d'imprimeurs ou d'Agence de communication.
- Logistique : Stockage, gestion de commande, préparation, expédition
- Mailing : Publipostage, mise sous pli, affranchissement, dépôt poste
- Travaux de table : Tri, classement, encartage, pliage, assemblage de documents ou de pièce, conditionnement, collage d'échantillon ...

Vous souhaitez en savoir plus ? RDV sur le site internet : [agissons.ei.web.free.fr](http://agissons.ei.web.free.fr)

Une activité à leur confier ? N'hésitez pas à vous rendre sur place ou à contacter l'équipe au 01.64.38.22.72





## ASBBE Actualité

Le samedi 12 mars, la salle de la Recellerie accueillait l'Assemblée générale de l'Association. Parmi une quarantaine de présents, on comptait plusieurs membres de la municipalité.

Jean-Pierre Boucherot, président, après ses propos d'accueil, se félicite des rapports constructifs qui ont été établis avec les nouveaux élus. L'ASBBE a pu s'impliquer dans la vie locale en participant aux commissions traitant des problèmes d'environnement, d'urbanisme et de travaux. Des interventions concertées ont eu lieu auprès des responsables et des élus du Département.

Dans le rapport moral qui suit, le Président relate les domaines qui ont particulièrement mobilisé l'Association : le PLU (aménagement du secteur des Égremonts et viabilisation prévue de la rue au Loup, projet AEV d'un collectif d'artistes en Réserve naturelle régionale) et les travaux d'aménagement des bords de Seine. Ce dernier chantier et tout particulièrement le projet d'un cheminement piéton a donné lieu à diverses démarches.

A l'initiative de la Municipalité, les principales parties concernées par ce sujet se sont réunies en Mairie le 14 mars. L'ASBBE y a défendu, une fois de plus, le principe d'un cheminement piéton, côté Seine, allant du village au pont de Ponthierry. Nous restons opposés à la double traversée imposée aux piétons sur une centaine de mètres en raison d'un accotement trop étroit. Le remblaiement nécessaire pour disposer d'une largeur suffisante devrait être soumis à l'autorisation de la Police de l'eau. Il nécessiterait des études préalables proches de ce qui a été fait pour le renforcement de la berge.

Un procès verbal de cette réunion, rédigé par la Mairie, a été revu et complété par l'ART et la Police de l'eau. Il y est rappelé que « lors de la réunion publique du 16 novembre 2012, le positionnement du cheminement avait été évoqué comme pouvant passer d'un côté à l'autre de la route départementale, autant que nécessaire, pour tenir compte des emprises disponibles ».

Certes, Monsieur Bascol, dans le dossier d'enquête publique considère « qu'une solution mixte serait peut-être envisageable où le cheminement se situerait tantôt côté berge, tantôt côté riverains ». Par ailleurs, il signale que « depuis des décennies, l'érosion provoquée par le batillage des péniches, mais surtout par les crues, réduit la largeur de la berge au point de menacer le maintien de la RD39. » L'accotement étant devenu étroit, voire inexistant à certains endroits, la Préfecture de Région en conclut que la circulation des cyclistes et des piétons doit être privilégiée sur la rive opposée...

Cette consolidation était pourtant envisagée depuis 1989. A l'époque, elle prévoyait le cheminement des piétons. En 2002, est adopté le Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) qui fixe une nouvelle position pour la rive. Le projet de travaux soumis à l'enquête publique de 2012, vise à « restaurer la solidité de la berge et rien d'autre ».

Dans le dossier d'enquête publique, on note que pour intégrer des critères environnementaux, le projet de renforcement des berges de 2012, contrairement à celui de 2004, a abandonné le recours à des palplanches, « technique qui a le mérite de l'efficacité à un faible coût ». Pourquoi des palplanches ont-elles fait leur apparition au niveau de Beaulieu ? Un tel procédé ne serait-il pas à même de procurer la largeur d'accotement nécessaire, là où il le faut, sans que cela impacte le cours de la Seine, nécessite deux à trois ans d'études et mette en péril les finances du Département ?

En fait, complexité des procédures, désintérêt des responsables politiques et administratifs, considérations budgétaires se combinent pour que soit sacrifié le déplacement des piétons sur ce tronçon pourtant habité et touristique. Riverains, usagers divers, contribuables locaux ont des raisons d'être amers.

Cette Assemblée générale du 12 mars est aussi un moment marquant pour notre Association. Jean-Pierre Boucherot qui en assure la présidence depuis 2008 s'apprête à quitter Boissise pour le grand ouest. Nous allons devoir continuer sans lui, privés de ce qu'il nous apportait par sa disponibilité, sa finesse d'analyse, sa pondération et son indéfectible bonne humeur. Le fait qu'il rejoigne un littoral cher à son âme de marin atténue nos regrets.

Après vote à bulletin secret, le nouveau conseil d'administration est ainsi constitué :

Luc Bomboudiac, Ghislaine Chaillot, Françoise Fournier, Patrick Fournier, Bernard Haumont, Christine Haumont, Pierre-André Hunout, Daniel Martin, Bernard Ollier, Colette Ollier, Anne Parquet.

Le vote à main levée qui suit donne la composition du nouveau bureau :

- Président : Luc Bomboudiac
- Vice-présidente : Colette Ollier
- Secrétaire : Daniel Martin
- Trésorière : Anne Parquet

# Les Échos de Boissise la Bertrand

## Im Memoriam



Artiste peintre à Boissise la Bertrand, Lydie nous a quittés un soir de printemps, le 23 avril 2016.

Bien connue des Boissisiens, nous pouvions la croiser fréquemment au cœur du village où elle avait élu domicile. Née en octobre 1957, elle suit sa scolarité à l'école communale du vieux Mée, au collège Marché Marais pour la terminer au lycée Jacques Amyot.

Elle entre ensuite à l'école Nationale des Beaux Arts de Paris, puis à l'Université Paris 8 où elle en ressort diplômée.

Après une carrière hétéroclite dans les milieux artistiques (mode, télé, publicité et illustration) Lydie Baldi sera enseignante d'Arts Plastiques en lycée et collège.

Elle enseignera également pour plusieurs municipalités ou ateliers de la région, dont à Boissise la Bertrand, pour des cours de dessin et peinture enfants adultes, dans un bel atelier se plaisait-elle à dire.

Au-delà de son enseignement, elle a su partager, animer et communiquer auprès de très nombreux élèves son amour des Arts Plastiques, en les initiant et en les perfectionnant à la découverte de diverses techniques : Aquarelle, fusain, pastels gras, secs, gouache, acrylique, huile. Techniques diverses et sur différents supports

Elèves qui aujourd'hui à travers de nombreux témoignages révèlent qu'au-delà d'une femme toujours souriante, disponible et généreuse, elle a su leur transmettre, son goût pour la peinture, sa créativité et même le goût d'apprendre.

En évoquant son œuvre, Daniel Abel écrit : « Que le geste n'enferme jamais mais, délivre l'espace hanté de lignes, à découvrir, parcourir, sentir puissance du trait et éclatement créatif »

Vous pouvez retrouver Lydie sur le site : <https://lydiebaldi.wordpress.com/>

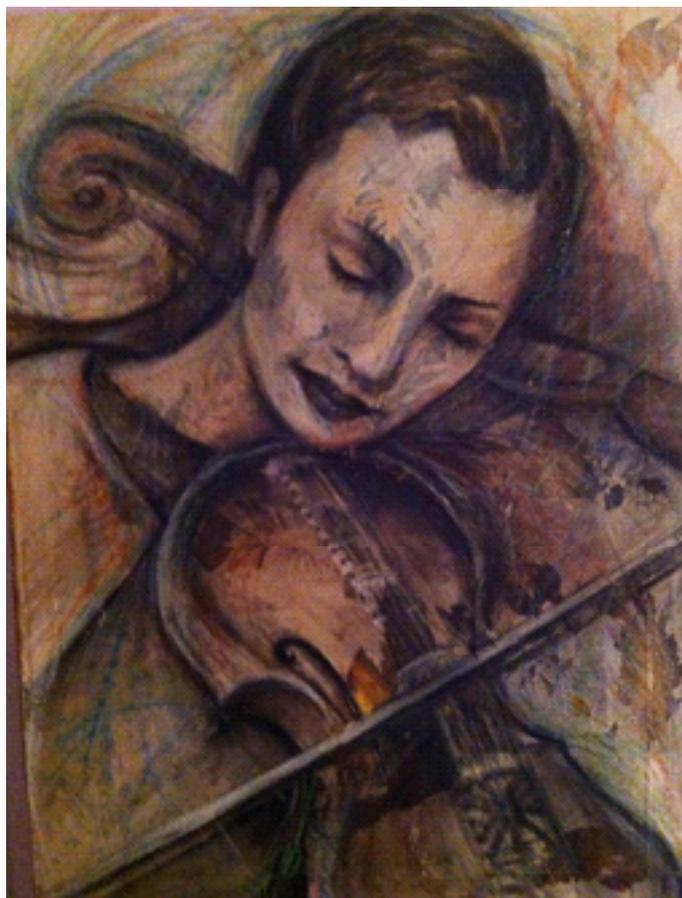
Elisabeth LONGUEVILLE

---

Toutes deux habitaient rue de la République, elles étaient voisines. Elles nous ont quittés cette année après des mois de lutte courageuse contre une implacable maladie. Micheline Bernard le 3 février, Lydie Baldi le 23 avril. Deux belles personnes riches de valeurs qu'elles n'ont eu de cesse de transmettre tout au long de leur vie, l'attention à autrui, l'amour envers leurs proches, enfants, famille, amis. Toutes deux ont témoigné d'une grande force de caractère face aux épreuves qui ne leur ont pas manqué.

Pour Lydie artiste peintre, le talent, l'amour du beau qu'elle s'est toujours attachée à partager avec passion par ses œuvres et sa présence auprès de ses élèves. Leur présence lumineuse imprègne toujours Boissise et c'est, riches de leur souvenir, que nous adressons à leurs familles nos condoléances émues.

Claude BERTRAND





## Im Memoriam

Mr Aoun Sebaiti Salah In Memorium

Le 2 mars 2016 s'est éteint Monsieur Salah Aoun Sebaiti.

Ses voisins de la rue des Coublancs ont pu apprécier sa discrète gentillesse. Son fils pharmacien a été le mari d'une conseillère municipale, Anne Aoun Sebaiti, élue en 2001.

A sa famille, son épouse et à son petit-fils nous présentons nos condoléances attristées.

Claude BERTRAND



Madame Poupinel-Decambres s'est éteinte à Paris pendant la vigile de Pâques le 19 mars 2016. Ses obsèques ont été célébrées le 22 mars en présence de très nombreux habitants de Boissise-la-Bertrand dans l'église du village, témoin de très nombreuses célébrations familiales : Sa première communion, son mariage ; les baptêmes, professions de Foi, mariages de ses enfants et petits-enfants, les obsèques de son époux.

Anne, Marie, Antoinette Morillon, née dans l'après-guerre à Paris le 31 janvier 1921, a grandi à Boissise la Bertrand au château Gabriac où ses parents se sont installés en 1925.

Elle s'est mariée le 7 juin 1943 à Boissise avec Robert Poupinel-Descambres.

Maman de cinq enfants, c'est avec passion et dévouement qu'elle s'est mise au service de la commune pendant quarante ans comme conseillère municipale de 1948 à 1983, puis comme première adjointe de 1983 à 1988 sous les mandats de Mr Gentil puis de Mr Laval.

Historienne avertie, sa passion pour Boissise a pu s'assouvir de mille anecdotes anciennes ou contemporaines qu'elle se plaisait à raconter ; surtout elle connaissait mieux que quiconque l'histoire de Boissise-la-Bertrand et de ses propriétés depuis plusieurs siècles et les évolutions démographiques et urbanistiques du village auxquelles elle a apporté sa contribution.

Adieu, Madame, Boissise-la-Bertrand ne vous oubliera pas.

Claude BERTRAND

## Boîte à Livres

Enfin! En voilà une idée saugrenue ! A l'ère des portables, smartphones et autres, pourquoi cette vieille cabine téléphonique installée depuis peu derrière l'église ?

Retour vers le passé, nostalgie des cartes de téléphone que certains collectionnaient ? Rien de tout cela. Si cet édicule garde l'écho de bien des échanges il va bientôt servir à d'autres échanges enrichissants, il va devenir «Cabine à Livres». Ce projet à l'initiative du Conseil des Aînés a reçu l'approbation de notre municipalité qui s'est chargée auprès d'Orange de la récupération de cette cabine qui sera nettoyée, aménagée par nos membres pour recevoir des livres : romans , essais , biographies, bandes dessinées , documentaires etc. Une charte d'utilisation sera consultable et des citations littéraires piochées dans un vaste inventaire s'afficheront sur les parois .

Au hasard en voici une inattendue «Lecture : une bonne façon de s'enrichir sans voler personne» Arlette Laguillier !

Votre bibliothèque croule sous les ouvrages, la place manque pour de nouveaux coups de coeur, mais jeter vos chers passeurs de rêves, jamais !

Alors direction la «Cabine à Livres» où vous les déposerez. Ils seront repérés, feuilletés, empruntés, remis ou pas. Certains partiront pour un long parcours, se poseront peut être ailleurs dans une autre «Boîte à Livres», il en existe dans beaucoup de communes.

Pour tous un nouveau service original, totalement gratuit qui participe du partage, de la diffusion de la culture et du développement durable.



Liliane BARBE



## MONICA FAGAN expose à l'Espace Saint Jean de MELUN



Bien connue à Boissise la Bertrand, Monica FAGAN présente actuellement une exposition importante de ses œuvres à l'Espace Saint Jean.

Peintures, costumes de théâtre et décors d'opéra nous entraînent dans l'univers mystérieux de Monica.

Son imagination débordante s'appuie sur une solide technique. Sa peinture est fine et précise. Ses tableaux sont peuplés de femmes réelles ou imaginaires, énigmatiques ou de portraits sans visage, inspirés de femmes extraordinaires qui ont donné leur nom à des opéras : Carmen, Hélène, Tosca, Salomé, Aïda...

Eprise de musique, l'opéra la passionne et elle a créé les décors et costumes de plusieurs opéras présentés par l'Association Al'Opéra. Une trentaine de costumes sont présentés dans cette exposition, réalisée par des couturières

de la région melunaise dont certaines de Boissise la Bertrand. Lors du vernissage, Monica leur a rendu un vibrant hommage.

A découvrir jusqu'au 4 juin 2016.

Pour en savoir plus sur Monica :

- Conférence « regards croisés sur l'univers de Monica Fagan ». le lundi 23 mai à 20h30 par Hélène Boscheron

- RESERVATION SOUHAITEE : nombre de places limité.

L'exposition sera accessible jusqu'à 23 heures pour les passionnés !

INFORMATIONS : ESPACE SAINT JEAN  
26 PLACE SAINT JEAN - 77000 MELUN  
tél. 01 64 52 10 95

mail : [espacesaintjean@ville-melun.fr](mailto:espacesaintjean@ville-melun.fr)

Mireille CHAPUS

## Etat civil

DECES :

06/02/2016 – Micheline BERNARD

02/03/2016 – Salah AOUN SEBAITI

19/03/2016 – Anne POUPINEL-DESCAMBRES

23/04/2016 – Lydie BALDI

BIENVENUE à :

10/02/2016 – Gabriel AUDEBERT LARCHER

09/04/2016 – Jules RACCAH

**Directeur de la publication** : Le maire, M. Michallet

**Rédaction** : G. Larroque, B. Cossoux

**Maquette** : S. Gervais

**Réalisation, impression** : Mairie de Boissise la Bertrand

**Tirage** : 500 exemplaires